

BREVET D'INITIATEUR FEDERAL 2020

PAQUES 2020 – la date exacte de la session sera communiquée ultérieurement

L'initiateur Fédéral de Surf initie, dans un cadre bénévole, les adhérents, licence sportive ou compétition, du Club Associatif affilié à la FEDERATION FRANCAISE DE SURF, dans des conditions de sécurité et de pratique optimale de surf, sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'ETAT.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être âgé de 16 ans au plus tard le jour de l'examen ✓ Être licencié dans un club depuis 2 ans ✓ Être titulaire d'un PSC1 ou AFPS lors de l'examen ✓ Pouvoir justifier d'un niveau régional de compétition en surf, bodyboard ou longboard dans l'année de formation (CF annexes). L'ETR BRETAGNE se réserve le droit d'organiser une journée d'aptitude précédant le stage. ✓ S'engager à effectuer son stage en CLUB DE SURF ASSOCIATIF AFFILIE FFS
Organisation et certification de la formation	FFS ET LIGUE DE BRETAGNE par convention Equipe pédagogique validée par la Direction Technique Nationale Partenariat conventionné ENVSN – WSA
Contenus de la Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales liées à l'environnement institutionnel : • Le club, le comité, la ligue, la FFS • Le projet fédéral de la FFS • La sensibilisation à la politique de développement durable des activités • L'insertion par le surf, accueil de publics atteints d'un handicap • Connaissances générales techniques liées à l'initiation aux activités de surf : • Connaissances du milieu : formation des vagues, types de déferlement, marées, courants... • Connaissances du matériel : paramètres fondamentaux des planches, évolution du matériel, • Technicité : fondamentaux techniques de l'activité surf, connaissance de l'environnement et sensibilisation à la politique de développement durable des activités de surf • Règlementation : • Connaissance du cadre réglementaire des activités surf, • Rôle et responsabilité de l'éducateur • Sécurité et sauvetage • Autonomie dans l'océan • Technique de sauvetage • Pédagogie • Connaissance des publics, démarche pédagogique, conception de séances et mises en œuvre de séances d'initiation au surf
Durée de la Formation	100 Heures réparties en 60 heures en centre de formation et 40 heures en stage pédagogique en club association affilié à la FFS
Coût de la Formation	350 € documentation fédérale incluse – règlement à établir à l'Ordre de la Fédération Française de Surf

BIF 2020 FICHE D'INSCRIPTION

N° LICENCE			
NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TEL FIXE		PORTABLE	
COURRIEL			
OBJECTIF BPJEPS SURF	OUI		NON
TITULAIRE PSC1 OU AFPS	OUI		NON
NIVEAU DE LA PRATIQUE			
NOM DE LA STRUCTURE AFFILIEE ASSOCIATIVE OU SE DEROULERA LE STAGE			
NOM PRENOM DU TUTEUR (BEES ou BPJEPS) DU STAGIAIRE			
RESUMEZ VOTRE PARCOURS SPORTIF			
NIVEAU SCOLAIRE			

ANNEXE FORMATION BIF

CLASSEMENTS NATIONAUX	SEUIL NIVEAU REGIONAL	SEUIL NIVEAU NATIONAL
SURF OPEN	880 PTS	1600 PTS
SURF ONDINES	2200 PTS	3400 PTS
LONGBOARD OPEN	1250 PTS	2300 PTS
LONGBOARD ONDINES	2000 PTS	3900 PTS
BODYBOARD OPEN	1700 PTS	2500 PTS
BODYBOARD ONDINES	3550 PTS	4600 PTS

REGLEMENT BIF

- **Prérogative à l'inscription** : Être à jour de sa licence fédérale (sportive ou compétition) et s'être acquitté(e) du montant de 350 €. Les dossiers d'inscription devront être complétés, signés et envoyés au minimum 8 jours avant le début de la formation.
- **Le Stage de 40 heures** devra être effectué en structure associative ou le cas échéant par dérogation de l'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE en école labellisée EFS conventionnée (*) avec l'association signataire de la convention de stage.
- **La période de stage** ne peut en aucun cas se dérouler entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- **Durant le stage**, le stagiaire BIF reste en observation et ne pourra en aucun cas se substituer à la présence sur plage/spot du tuteur BEES/BPJEPS. Il ne permet pas l'augmentation de l'effectif d'encadrement du BE/BPJEPS. Autrement dit : Le tuteur + le stagiaire = 8 élèves maximum.
- **Impératif** : l'initiateur fédéral de surf initie, dans un cadre bénévole, les adhérents (licence sportive ou compétition) du club associatif, affilié à la fédération française de surf, dans des conditions de sécurité et de pratique optimale de surf, sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'Etat.
(*) la convention devra être présentée pour validation par l'ETR (convention qui précise la relation entre l'école et le club)

CALENDRIER 2020	
<i>Les dates exactes seront communiquées ultérieurement</i>	
bif	Avril Mai 2020
CERTIFICATION	Juin 2020

Convention de stage bénévole dans le cadre du BIF SURF

- Je soussigné-e M/Mme : _____, Président-e de l'Association :

Affiliée à la Fédération Française de Surf, accepte de prendre en stage dans le cadre des activités d'encadrement de la pratique surf au sein du club pour un volume global de 40 heures, conformément au cahier des charges de la formation BIF SURF

Le stagiaire bénévole, M/Mme _____

La responsabilité pédagogique du stagiaire sera assurée par un tuteur :

M ou Mme _____, titulaire du BEES SURF/BPJEPS SURF.

- M ou Mme _____, stagiaire bénévole à la formation BIF SURF édition spéciale BPJEPS, organisée conjointement par la ligue de Bretagne, la Fédération Française de surf et l'ENVS s'engage à :
 - A participer activement à toutes les séquences prévues dans le cadre du stage,
 - A respecter les consignes et règles (pédagogiques, sécurité...) établies par le tuteur, titulaire d'un BEES ou du BPJEPS Surf,
 - A respecter les règles internes à la structure club (règlement intérieur, sécurité...)
 - En cas de non-respect des engagements cités ci-dessus, notamment en matière de sécurité, la présente convention pourra être rompue par l'une des deux parties par simple courrier motivé.
- Ce stage s'inscrit dans la bonne pratique associative, en cas de travail dissimulé, le stagiaire, le tuteur et la structure s'exposent à des sanctions administratives. Le stagiaire ne pourra pas participer à la certification du BIF.

Le volume horaire global du stage est de 40 heures, réparties selon le planning suivant :

Jour	Horaires	Nombre d'heures
	total	

Fait en trois exemplaires, à _____, le _____ 2019

Je soussigné-e, M ou Mme _____ Président-e du Club,

M ou Mme _____ Stagiaire, et M ou Mme _____ Tuteur,

atteste avoir pris connaissance du règlement BIF et m'engage à le respecter.

Signatures (+cachet pour le club)

Le Stagiaire,

le Tuteur,

le Président-e

Ce qu'il faut retenir :

Le Brevet d'Initiateur Fédéral est délivré par la FEDERATION FRANCAISE DE SURF.

Le Centre National de Formation, conventionne avec les comités régionaux ou ligue de région pour l'organisation de formations dans les régions. Chaque convention est annuelle.

Tous les stagiaires sont enregistrés auprès de la FFS. **Le Montant de l'inscription doit être libellé à la Fédération Française de Surf** qui reversera par convention un montant permettant l'organisation de la formation.

Concernant la formation dispensée en stage pratique en situation (club) : elle s'étend sur 40 heures minimum et donne lieu à la présentation d'un rapport de stage.

Ce rapport doit comporter

- une présentation générale de la structure,
- une présentation de quatre séances d'initiation, avec leur évaluation par le tuteur, portant sur au moins deux niveaux différents de la progression pédagogique FFS, dans le cadre des séances présentés dans le référentiel du BIF (apprendre à surfer). A chaque séance, il devra figurer une fiche signalétique des surfeurs concernés.

Concernant la validation de la formation : le certificateur et l'équipe pédagogique sont Ligue Régionale.

Le candidat devra produire un rapport de stage comportant :

- la convention de stage signée
- la copie des licences et psc1 ou équivalent
- une présentation de la structure dactylographiée et illustrée (5 pages minimum)
- les 4 séances pédagogiques :
 - o tableau de séance,
 - o tableau des élèves,
 - o fiche d'évaluation de la séance remplie par le tuteur
- la fiche bilan de stage remplie par le tuteur
- un décompte des heures de stage et nombre de séances effectué par le responsable de la structure.

Le candidat devra valider les épreuves suivantes :

- soutenance présentation de la structure,
- soutenance pédagogique,
- épreuve technique
- épreuve de sauvetage en mer.

A noter : une certification supplémentaire pourra être proposée en septembre 2020 pour des cas particuliers, validée par l'Equipe Technique Régionale.

Enfin, s'il y a plus de 16 candidats, seront prioritaires les candidats ayant pour objectif le BPJEPS SURF.